

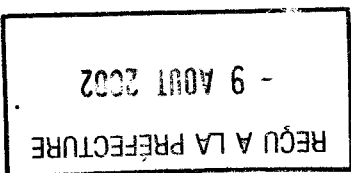
- SUR proposition du Directeur Général des Services,
la délibération du Conseil Général en date du 3 mai 2002 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département ;
VU la délibération du Conseil Général en date du 1^{er} février 2002 décidant l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement dans le domaine privé du Département d'un délaissé situé au droit de la RD 20 de la commune de WITTENHEIM ;
VU le Code de la Voie Routière ;
VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
VU le décret n° 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification du titre III du Code de la Voie Routière ;
VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ;

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

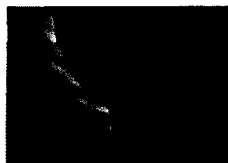
PORTANT déclassement dans le domaine privé du Département d'un délaissé départemental situé au droit de la RD 20 de la commune de WITTENHEIM

ARRÊTE N° 2002- 010
du 31 JUIN 2002

SERVICE DES OPERATIONS FONCIERES
ET IMMOBILIERES



CONSEIL GÉNÉRAL



DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Colmar, le

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le déclassement d'un délaissé situé au droit de la RD 20 de la commune de WITTENHEIM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de ladite section dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la commune de WITTENHEIM

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Acte certifié exécutoire

Reception par le Préfet : 218152

Publication

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



V. VASS

Pour le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Philippe GALLI

LE PRÉSIDENT

